



Réunion du 24 mars 2011

UIMM territoriales en action

Soutenir le développement
économique en régions

UIMM territoriales en action

Les instances dirigeantes de l'UIMM ont retenu **six projets d'avenir** pour la période 2008 – 2013 :

- 1° **Valoriser** l'industrie et ses métiers,
- 2° Développer **l'innovation** en favorisant les projets **PMI/Ecoles-Universités**,
- 3° Œuvrer pour **l'insertion et l'emploi**,
- 4° **Accompagner** les PMI engagées dans des **programmes d'innovation et de développement**,
- 5° Créer un dispositif de **solidarité professionnelle**,
- 6° **Moderniser** l'Union.

UIMM territoriales en action

Le 4^{ème} projet a :

- Un nom :

UIMMINVEST PMI

- Une dotation :

50 millions €

- Un budget :

1 million € par an

- *Et maintenant ...*



*Un dispositif de l'UIMM pour
accompagner les entreprises engagées
dans des projets d'innovation et de
développement*

Objectifs : l'accompagnement financier des entreprises

Pourquoi cet axe?

- Aider au *renforcement de la structure financière* des entreprises PMI au niveau de leurs fonds propres ou « quasi fonds propres »,
- *Faciliter l'accès aux financements* pour leurs projets de croissance et d'innovation, hors problèmes de trésorerie.

Objectifs : l'accompagnement financier des entreprises

Comment ?

- Proposer une *offre simple* et novatrice qui complète celles existantes,
- Privilégier la *proximité et l'aspect régional* en faisant valoir l'expertise métier de la profession qui complète l'expertise financière,
- Obtenir un *effet de levier significatif* aux apports réalisés pour amplifier l'action.

Objectifs : l'accompagnement financier des entreprises

Solutions proposées :

- Investir en *capital* au travers de fonds d'investissements adaptés aux besoins des PMI, en particulier en terme de durée d'investissement : *Fonds Patients pour l'Industrie*,
- Faciliter l'accès aux *Prêts Participatifs* assimilés à des fonds propres et obtenus sans garantie réelle,
- Mettre ces financements en place avec les *outils portés par la profession* chaque fois que cela est possible.

A/ PRETS PARTICIPATIFS :

1° Distribués par des banques et garantis par des **FONDS DE GARANTIE** de la profession :

CROISSANCE PMI

CMGM

Bretagne, Pays de Loire, Aquitaine
Hte Normandie, Picardie, Centre
Champagne Ardennes, Alsace

Gérant

Régions

ESSOR PMI

SOMUDIMEC

Franche Comté, Bourgogne,
Rhône Alpes, Auvergne
PACA, Languedoc Roussillon

2° Distribués par des **ETABLISSEMENTS SPECIALISES** sur abondement de l'UIMM :

OSEO FINANCEMENT

Midi-Pyrénées *

Etablissement

Régions

FINORPA

Nord Pas de Calais

B/ FONDS D'INVESTISSEMENT PATIENTS POUR L'INDUSTRIE

* Dispositif complété par des prêts aux ETI sur fonds de garantie OSEO Garantie.

A/ Prêts Participatifs : caractéristiques

Avantages :

- Interviennent en haut de bilan et analysés comme des *quasi fonds propres*,
- Ne nécessitent *pas de participation au capital*,
- *Sans garantie* réelle ou personnelle,
- D'une *durée de 4 à 8 ans* avec possibilité de franchise d'amortissement,
- *Remboursement au nominal*.

Dans toutes les opérations :

- *Participation au fonds de garantie* demandée pour que les UI se sentent impliquées dans le bon fonctionnement du dispositif.
- *Interlocuteur expert* désigné avec comme mission :
 - *Informers les adhérents* via des visites, des réunions,
 - *Présélectionner* les demandes,
 - *Animer les Comités d'agrément*.
- *Comité d'agrément* mis en place pour *apporter un éclairage spécifique* sur les dossiers grâce à une connaissance du terrain, des métiers, des entreprises, des hommes.

A/ Prêts Participatifs : avec fonds de garantie

Croissance PMI :

- Régions concernées : *Bretagne , Pays de Loire, Alsace, Champagne Ardennes, Aquitaine, Haute Normandie, Picardie, Centre et Lorraine,*
- Modalités : fonds de 6 millions € abondé par l'UIMM, les UI territoriales et la FIM, déposé au Crédit Coopératif et *géré par la CMGM.*

Essor PMI :

- Régions concernées : *Rhône Alpes, Franche Comté, Bourgogne, Auvergne, Provence-Alpes Côte d'Azur, et Languedoc Roussillon,*
- Modalités : fonds de de 5,5 millions € abondé par l'UIMM et les UI territoriales, déposé au Crédit Coopératif et *géré par la SOMUDIMEC.*

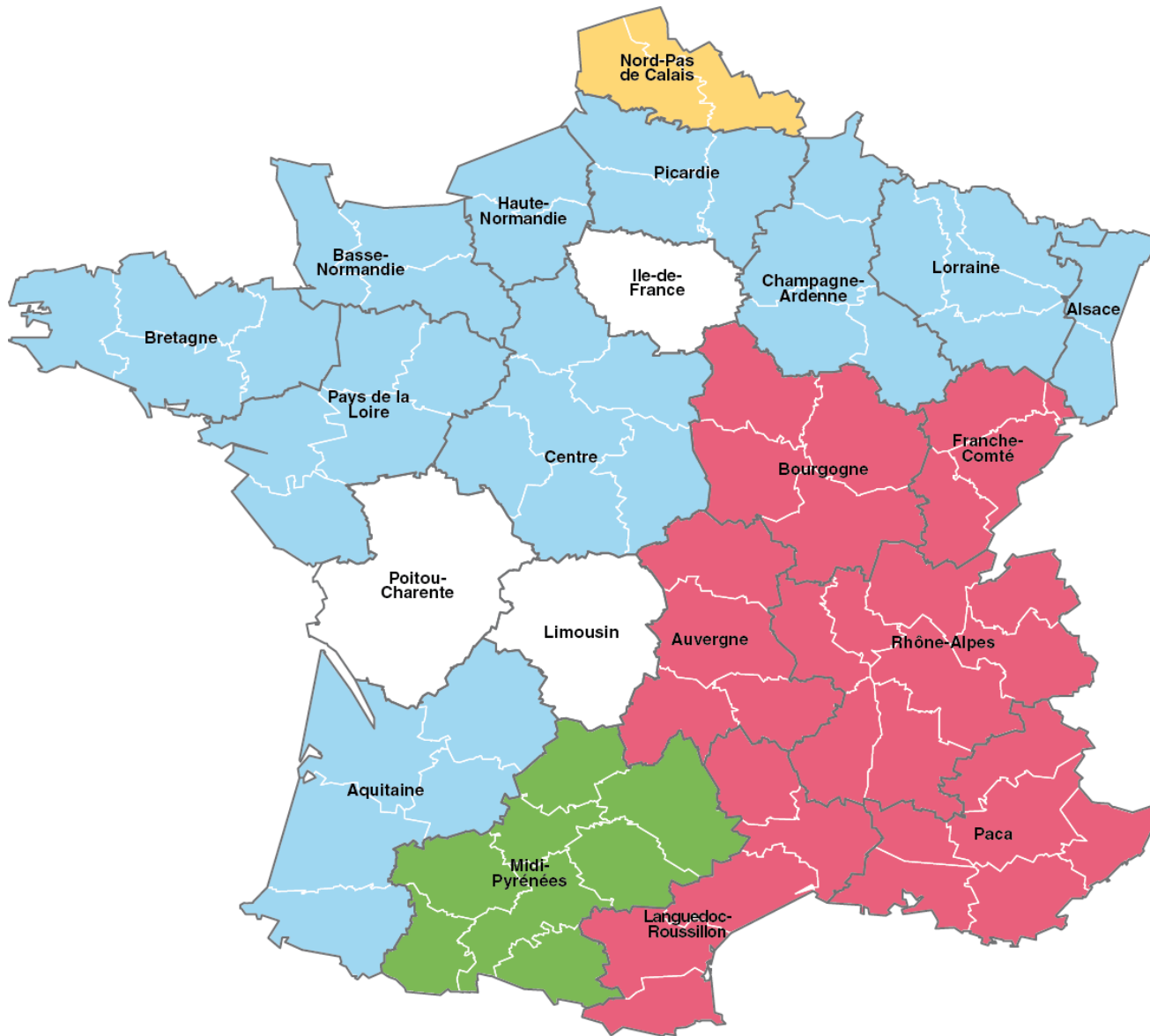
A/ Prêts Participatifs : distribués par des établissements

En partenariat avec **OSEO** pour la *région Midi-Pyrénées* :

- *Prêts Participatifs de Développement* distribués par **OSEO Financement**, à partir d'une contribution de l'UIMM de 1 million € ,
- *Crédits d'investissement aux ETI* garantis par **OSEO Garantie** sur fonds abondé par l'UIMM et les UI territoriales à hauteur de 4,5 millions €

En partenariat avec **FINORPA** pour *la région Nord Pas-de-Calais* :

- *Prêts Participatifs* à partir d'une contribution de l'UIMM et des UI territoriales de 1 million €.



FINORPA OSEO FINANCEMENT ESSOR PMI CROISSANCE PMI

Prêts Participatifs au 24 mars 2011.

<i>Nombre de dossiers</i>						<i>Montants</i>
Contactés	Eligibles	Cté Agrémt	Cté Engagt	Signés	Décaissés	Engagés en €
98	59	29	24	20	18	4 460 000
<i>Montant moyen</i>						220 000
<i>Montants des prêts complémentaires</i>						6 165 000
<i>Montants des apports et engagements UIMM et UI</i>						12 600 000
<i>Utilisation fonds de garantie</i>						11%

B/ Fonds Patients : Objectifs

- Avoir une *approche sectorielle*, spécifique à l'industrie,
- Conforter les *fonds propres* des PME industrielles,
- Avoir un *outil d'investissement long* et non prédateur.

B/ Fonds Patients : caractéristiques.

- PMI et ETI entre 5 M€ et 100 M€ de chiffre d'affaires, *basées en France avec développement international*, ayant pu connaître des difficultés passagères surmontables et avec un potentiel de rebond,
- Double ambition : *compétitivité industrielle* (amélioration et modernisation des processus industriels existant), et *innovation* : développement de solutions,
- Détention de la participation sur une *durée de plus de 10 ans* avec une période d'investissement longue (5 ans),
- Montant des participations : entre 200 m€ et 2 M€, avec un positionnement *d'actionnaire minoritaire* en fonds propres ou quasi fonds propres et une représentation dans l'organe d'administration et surveillance.